

Médecine de prévention : présentation du rapport médical 2025

L'essentiel de l'activité concerne : les visites réglementaires, les postes à risque, les visites de reprise, les visites à la demande, les vaccinations et les examens complémentaires.

Le rapport indique 173 motifs de surveillance médicale particulière. Comme en 2024, environ 85 % des surveillances concernent des agents occupant des postes à risque.

Cela confirme que les métiers exercés à VNF restent fortement exposés : travaux extérieurs, maintenance, exploitation, conduite d'engins, manutentions, travail isolé.

Les pathologies professionnelles restent présentes, Même si l'indicateur diminue légèrement, il reste significatif. Le maintien dans l'emploi demeure une priorité.

Par rapport à 2024, les risques professionnels restent inchangés. Le rapport confirme le suivi des expositions : amiante, agents chimiques, poussières de bois, bruit, contraintes physiques, manutentions. Il n'apparaît pas de nouveau risque majeur identifié en 2025.

Comme en 2024, le rapport reste très discret sur les RPS, les situations de souffrance au travail, les conflits, les burn-out.



La CFDT VNF fait part de situations dans lesquelles certains personnels attendent longtemps la délivrance de leurs EPI et se voient parfois répondre que ces délais sont liés à une contrainte budgétaire. En réponse, la Direction indique que les crédits ne constituent pas un frein en matière de sécurité et que cette question ne se pose donc pas pour la fourniture des EPI.

Suivi 2025 des garanties minimales : encore trop de dépassements

Personnel administratif et technique

Le suivi des garanties minimales 2025 du personnel administratif et technique met en évidence une hausse significative du nombre total de situations recensées par rapport à 2024 (+7 %). Les principaux écarts concernent les pauses inférieures à 20 minutes après 6 heures de travail, les dépassements du temps de travail hebdomadaire supérieur à 48 heures et les amplitudes de travail supérieures à 12 heures. Les catégories A et B concentrent l'essentiel des situations observées.



Personnel exploitation/maintenance

L'année 2025 marque une inflexion positive après le pic de 2024.

460 dépassements en 2025 dont les principaux motifs concernent :

- Durée journalière > 10h : 164
- Durée hebdomadaire > 48h : 85
- Repos quotidien < 11h : 84
- Repos hebdomadaire < 35h : 74

Les dépassements se concentrent principalement sur :

- Valenciennes (site le plus contributif sur toute la période)
- Saint-Omer (forte progression en 2024-2025)
- Cambrai (niveau élevé et régulier)
- Waziers et Quesnoy (niveau intermédiaire récurrent)

Le bilan montre une forte dégradation entre 2021 et 2024 avec, un début de correction en 2025.

La Direction apporte les éléments d'analyse suivants pour les personnels d'exploitation :

- La mise en place de la téléconduite a permis une diminution du nombre d'astreintes et des garanties minimales.
- Les épisodes de fortes chaleurs de juin 2025 ont nécessité la mobilisation des personnels de Valenciennes afin de procéder à la fermeture des coffres des microcentrales des ouvrages.
- En 2025, un nombre plus important d'aléas de chantier a été constaté. Par ailleurs, les actes de vandalisme sur les écluses de Bruay et de Denain, ainsi que les interventions d'urgence réalisées par les personnels de Férin à la suite de l'avarie de la porte de l'écluse de Courchelettes, ont entraîné des dépassements.

La Direction indique être consciente qu'il existe un véritable sujet concernant les personnels administratifs et techniques. Elle précise toutefois que les dépassements constatés demeurent de faible ampleur et estime que la mise en œuvre du plan de lutte contre l'écrtage devrait permettre de les limiter.

La Direction présente une note d'appréciation du respect des garanties minimales. Ce document a pour objet de spécifier les garanties minimales et dérogations et d'apprécier leur mise en œuvre au sein de l'établissement pour l'ensemble de son personnel de droit public. Il sera communiqué aux managers.

Pour la CFDT VNF, s'agissant des personnels administratifs et techniques, la hausse des dépassements devient préoccupante, voire alarmante. Elle demande à la Direction de procéder à une analyse plus approfondie des motifs de ces dépassements afin d'identifier leurs causes et de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour maîtriser la situation et éviter qu'elle ne se dégrade davantage à l'avenir.

Risques associés à la consommation d'alcool : un guide opérationnel pour donner des repères clairs pour agir efficacement

La prévention des risques liés aux produits psychoactifs constitue un enjeu majeur de santé et de sécurité au travail au sein de VNF. La Direction a présenté une nouvelle décision encadrant la prévention et la gestion du risque lié à l'alcool au sein de l'établissement, applicable à l'ensemble des personnels ainsi que le guide opérationnel spécifique au risque alcool.

Ce guide s'adresse à l'ensemble des managers. Il a pour objectif de fournir des outils concrets et des procédures opérationnelles pour gérer les situations liées à la consommation d'alcool en milieu professionnel permettant de garantir la sécurité, prévenir les accidents, uniformiser les pratiques, accompagner les managers et soutenir les personnels concernés.



Bilan 2025 de la ligne d'écoute : le nombre d'appels stagne



RAPPEL LIGNE D'ECOUTE

NUMÉRO VERT : 0805 230 135

Le bilan met en évidence :

- un niveau d'utilisation du dispositif conforme aux références du prestataire ;
- une stabilité du recours à la ligne d'écoute depuis 2022 ;
- une prédominance des difficultés relationnelles et organisationnelles parmi les motifs d'appel ;
- une mobilisation régulière des ressources internes de l'établissement pour accompagner les situations signalées.

Globalement, aucun signal statistique ne met en évidence une dégradation marquée de la situation en 2025, mais la récurrence des problématiques relationnelles et des questions d'organisation du travail demeure un point de vigilance pour la prévention des risques.

La CFDT VNF indique que la DT Nord-Pas-de-Calais enregistre, en 2025, le nombre d'appels le plus élevé parmi les directions territoriales et que celui-ci ne baisse pas. Elle regrette que 41 appels n'aient pas été rattachés à une direction territoriale identifiée.

Elle rappelle que l'essentiel des sollicitations porte sur des difficultés relationnelles et organisationnelles, susceptibles de révéler des dysfonctionnements au sein de la direction territoriale.

La Direction souligne, pour sa part, que les appels sortants sont les plus nombreux et précise que, dans près des deux tiers des cas, les réponses ne sont pas du ressort de l'établissement.



Focus sur l'accidentologie 2021-2025 à Quesnoy sur Deûle

Lors du CSSCT local du 31/03, il avait été relevé un nombre significatif d'accidents du travail ainsi qu'un taux de fréquence particulièrement élevé au sein de l'antenne de Quesnoy. À cette occasion, la **CFDT-VNF** avait sollicité la réalisation d'une analyse afin d'identifier les causes potentielles de cette sinistralité.

L'analyse réalisée ne met pas en évidence de lien direct entre cette sinistralité et un éventuel manque d'effectifs ou un déficit d'encadrement.

Questions diverses

Mesures canicule et fortes chaleurs

La CFDT VNF s'étonne que, sur certains sites (Quesnoy par exemple), les mesures liées aux fortes chaleurs aient été mises en œuvre tardivement, alors que sur d'autres sites elles ont pu être déployées très rapidement. Elle souligne un manque de coordination et de communication. Elle demande également si la possibilité pour les personnels tertiaires de quitter leur poste plus tôt que 15H30 dans l'après-midi peut être envisagée, ce que permet le plan "fortes chaleurs et canicule".

La Direction indique qu'une pré-alerte a été émise dès le vendredi concernant la survenance potentielle d'une vigilance orange. Le passage en journée continue a été mis en place progressivement sur la quasi-totalité des sites. Elle reconnaît une organisation perfectible concernant la prise de poste à 6h30 pour les personnels de terrain, ce qui a entraîné un décalage dans la mise en œuvre de la mesure.

La Direction précise enfin qu'il est possible de supprimer la plage fixe de l'après-midi afin de permettre aux personnels tertiaires de quitter leur poste plus tôt, sous réserve des nécessités de service.

